

Neuchâtelois!

Les évènements qui se sont passés dans votre patrie ont vivement affligé Mon coeur. La noble fermeté de tous ceux d'entre vous, qui sont demeurés invariablement fidèles à leurs serments, M'a profondément touché. Je témoigne Mon estime à ces hommes loyaux dont rien n'a pu ébranler la fidélité, et qui ont donné à l'Europe ce bel exemple de respect pour le serment et de vertus civiques.

Ma seule ambition, comme celle des Rois, Mes prédécesseurs, a été de rendre heureux votre pays, dont la providence M'avait confié les destinées. J'aime le peuple Neuchâtelois; Je lui porte une sincère affection. Mais l'état actuel de l'Europe entrave dans ce moment l'effet des sentiments de bienveillance que J'éprouve pour lui.

Les serments qui les attachent à Moi ont empêché Mes fidèles sujets de prendre part aux affaires de leur pays sous une autorité qu'ils ne pouvaient considérer comme légitime. Cette détermination fait honneur aux sentiments de fidélité qui les animent. J'approuve donc en plein la ligne de conduite qu'ils ont tenue; mais Je crois devoir néanmoins dans l'intérêt de leur patrie comme dans le leur propre, les autoriser par les Présentes à ne prendre conseil que de la position et du bonheur de leur pays, sans se laisser arrêter par les liens qui les attachent à Moi. Le vif intérêt que Je porte à leur patrie et l'affection que J'ai pour eux, sont les seuls mobiles de cette détermination.

Je nommerai des commissaires et Je les chargerai de Mes pouvoirs pour entrer en relation avec le directoire fédéral, afin d'aviser conformément à Mes instructions, à tout ce qui pourra contribuer au bonheur d'un pays dont le sort fera toujours l'objet de Mes vœux les plus sincères.

Donné à Potsdam, le 5 avril de l'an de grâce mil huit cent quarante huit et de Notre règne la huitième année.

FRÉDÉRIC GUILLAUME.

Werther.